

Nos équipes interviennent en ce moment dans le 9ème arrondissement suite à l'explosion survenue rue de Trévisse samedi 12 janvier, pour **sécuriser le réseau électrique.**

Avant de rétablir l'alimentation dans votre logement plusieurs actions sont nécessaires

1. La structure de votre immeuble ne présente aucun danger

- Renseigner vous auprès des autorités compétentes

2. Vérifier que l'ensemble de votre bâtiment est hors d'eau

- C'est-à-dire **qu'aucune infiltration d'eau** n'est possible.
- Il faut **combler tout espace susceptible** de permettre à l'eau de s'infiltrer (fenêtres, plancher, etc.) dans votre logement
- Tout vos voisins doivent faire de même. Si vous constatez des espaces ouverts toujours présents contacter vos voisins, votre copropriété ou le syndic
- Pour cela, vous pouvez utiliser des **bâches scotchées**, des **planches**, vos **volets**, etc.
- ***Enedis ne pourra réalimenter votre immeuble/logement que si l'ensemble de votre bâtiment est hors d'eau***

3. Faire constater par un professionnel que votre installation électrique n'a pas été endommagée

- **Faire appel à l'électricien de votre choix** afin qu'il puisse réaliser une attestation établissant l'absence de risques électriques à l'intérieur de votre logement.
- ***Sans cette attestation Enedis ne pourra réalimenter votre logement***

**Pour des raisons de sécurité
ne tentez pas de manipuler vous-même les installations électriques.**

Pour connaître la situation près de chez vous

Rendez-vous sur l'application « Enedis à mes côtés »

Un N° Vert : **est à votre disposition pour tout renseignement :**

0800 87 94 20

Un point d'accueil et d'information est mis à votre disposition

16, rue de Trévisse 75009